

DEPARTEMENT  
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL VALOSEINE

Arrondissement de  
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU  
17 novembre 2025

PUBLIE LE : 21 NOV. 2025

Délibération n°251117-5 : Protection sociale complémentaire 2024-2029 – convention de participation santé du CIG Grande Couronne à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept novembre à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat Intercommunal VALOSEINE, dûment convoqué par le Président le sept novembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **François DAZELLE**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2025

**PRESENTS**

CA SAINT-GERMAIN BOUCLES  
DE SEINE

Mark VENUS, DELEGUE TITULAIRE  
Michel LEPERT, DELEGUE TITULAIRE  
Serge CASERIS, DELEGUE TITULAIRE  
Rosa ANDRE, DELEGUEE TITULAIRE  
Linda FORT, DELEGUEE SUPPLEANTE

CU GRAND PARIS SEINE ET  
OISE

François DAZELLE, PRESIDENT  
Dominique PIERRET, DELEGUE TITULAIRE  
Philippe BARRON, DELEGUE TITULAIRE  
Stéphan CHAMPAGNE, DELEGUE TITULAIRE  
Yann PERRON, DELEGUE TITULAIRE

**ABSENTS EXCUSES**

CA SAINT-GERMAIN BOUCLES  
DE SEINE

Marie-Claude MEGE, DELEGUEE TITULAIRE  
Achille CHOAY, DELEGUE SUPPLEANT  
Sophie BELLEVAL, DELEGUEE SUPPLEANTE

CCPIF

Alain GAGNE, DELEGUE TITULAIRE  
Jean-Luc KOKELKA, DELEGUE SUPPLEANT

CU GRAND PARIS SEINE ET  
OISE

Djamel NEDJAR, DELEGUE TITULAIRE  
Franck FONTAINE, DELEGUE TITULAIRE  
Georges MONNIER, DELEGUE TITULAIRE  
Lionel WASTL, DELEGUE TITULAIRE  
Cédric GUILLAUME, DELEGUE SUPPLEANT  
Jean-Marie MOREAU, DELEGUE SUPPLEANT  
Patricia HAMARD, DELEGUEE SUPPLEANTE  
Sandrine DOS SANTOS, DELEGUEE SUPPLEANTE

**Pouvoirs : Néant**

**Communauté non représentée : CCPIF**

**Assistaient à la séance :**

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général mutualisé des services d'Unilys  
Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du service secrétariat/assemblées d'Unilys  
Madame Elsa BAUGER, Assistante du service secrétariat/assemblées d'Unilys

<b>Communauté Urbaine</b>	:	<b>1</b>
<b>Communauté d'Agglomération</b>	:	<b>1</b>
<b>Communauté de communes</b>	:	<b>1</b>
<b>QUORUM</b>	:	<b>9</b>
<b><u>Délégués présents</u></b>	:	<b>9 jusqu'à la délibération n°9, 10 pour la délibération n°10</b>
<b><u>Pouvoirs</u></b>	:	<b>/</b>
<b><u>Délégués comptant pour le vote</u></b>	:	<b>9 jusqu'à la délibération n°9, 10 pour la délibération n°10</b>

**OBJET : PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE 2024-2029 - CONVENTION DE PARTICIPATION SANTÉ DU CIG GRANDE COURONNE À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2026**

**RAPPORTEUR :** Monsieur CASERIS, Vice-président

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code Général de la Fonction Publique,

**VU** le Code des Assurances, de la Mutualité et de la Sécurité Sociale,

**VU** la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

**VU** l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique,

**VU** le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

**VU** la Directive 2014/24/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 sur la passation des marchés publics,

**VU** le décret n° 2011-1474 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

**VU** la Circulaire n°RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents,

**VU** la décision du syndicat intercommunal de se joindre à la procédure de mise en concurrence engagée par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne (CIG),

**VU** l'avis du Comité Social Territorial en date du 29 juin 2023,

**VU** la délibération n°2023-26 du Conseil d'Administration du CIG en date du 07 juillet 2023 relative au choix des attributaires et autorisant le Président à signer les conventions de participation Prévoyance et Santé 2024-2029 ainsi que tous les documents contractuels y afférent,

**VU** l'avis du Comité Social Territorial en date du 30 septembre 2025,

**LE COMITÉ,**

Après avoir entendu les explications de son Vice-président et en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

**DECIDE** d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé recrutés sur emploi permanent, en activité, pour :

Le risque santé, c'est-à-dire les risques d'atteinte à l'intégrité physique de la personne et la maternité :

1. Pour ce risque, la participation financière du syndicat intercommunal sera accordée exclusivement au contrat référencé pour son caractère solidaire et responsable par le CIG.
2. Pour ce risque, le niveau de participation sera fixé comme suit :
  - 25€ pour l'agent
  - 12€ par ayant droit (enfant(s) à charge, conjoint marié ou pacsé)

La participation s'entend par mois.

Accusé de réception en préfecture  
078-200062461-20251121-251117-5-DE  
Date de télétransmission : 21/11/2025  
Date de réception préfecture : 21/11/2025

**PREND ACTE** que l'adhésion à la convention de participation donne lieu à une contribution aux frais de gestion du CIG d'un montant annuel de :

- 54 € pour l'adhésion aux deux conventions (prévoyance et santé), pour une collectivité de - de 10 agents.

**AUTORISE** le Président à signer la convention d'adhésion à la convention de participation Prévoyance et tout acte en découlant.

**AUTORISE** le Président à signer la convention de mutualisation avec le CIG.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 17/11/2025

Transmis en préfecture et affiché le 21/11/2025.

**Pour extrait conforme**

  
Linda FORA  
Secrétaire de séance

  
François DAZELLE  
Président du Syndicat Intercommunal